



Faculté
de Médecine
Lyon Est

TAXE D'APPRENTISSAGE



*En investissant pour nos étudiants en médecine,
vous investissez pour la santé de demain*

Le mot du Doyen



L'objectif de la faculté est de former des médecins pour les patients de demain et de répondre aux enjeux de la santé publique et des besoins des territoires.

Son rôle est de transmettre des connaissances, d'aider les étudiants à acquérir des compétences et à partager des valeurs propres à l'exercice de la médecine basées sur l'éthique, l'intégrité scientifique, la responsabilité sociale et environnementale.

C'est également former les étudiants à la recherche en favorisant les doubles cursus médecine-sciences et faciliter la

mobilité internationale.

L'implication des étudiants dès la première à la dernière année des études dans de nombreux tutorats et l'animation des différentes commissions constitue un élément essentiel de la réussite et de l'identité de la faculté.

Merci de nous aider à poursuivre et développer de nouveaux projets au service de la formation des étudiants et de la santé.

Pr Gilles Rode
Doyen et Professeur
Faculté de médecine Lyon-Est



Le mot des étudiants élus

Nos études nous permettent d'acquérir, d'enrichir et de développer les compétences et les connaissances nécessaires à notre exercice futur.

Cet apprentissage est construit en collaboration solide et réelle entre les étudiants et les enseignants favorisant une formation de haut niveau dans un cadre bienveillant et sécuritaire.

Merci de participer au maintien de la qualité de notre formation ainsi qu'à son développement !

Maël Guekam Goujon
Élu UFR médecine Lyon Est (2023-2027)
Élu UFR central (2025-2027)



5 RAISONS D'INVESTIR POUR LA FACULTE DE MEDECINE

- 1 Pour **contribuer à la réussite, au bien-être et l'équité des chances** des étudiants
- 2 Pour **développer de nouvelles formations dans le domaine des humanités en santé** (philosophie, histoire) **et de la culture** (musique, théâtre, danse).
- 3 Pour **créer de nouvelles formations en responsabilité sociale et environnementale** (programme, écoles d'été)
- 4 Pour **développer de nouveaux doubles cursus**
- 5 Pour **acquérir de nouveaux matériels innovants**



Les projets à venir :

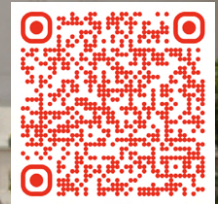
- La construction d'une **Maison des étudiants** et des tutorats sur le site du Campus Est avec des salles de travail ouvertes toute l'année, des espaces interactifs, de détente et de bien-être.
- Le développement de **nouvelles initiatives pédagogiques** portées par les étudiants
- L'achat d'équipements pour la **simulation** (mannequins, modules ...)
- L'achat d'équipements **pédagogiques numériques** (tablettes pour l'entraînement aux examens,...)



LES PROJETS RÉALISÉS GRÂCE À VOTRE SOUTIEN

- Acquisition d'une table d'anatomie, pour les TP
- Achat de matériel pour l'évaluation compétences des étudiants (ECOS)
- Financement de nouveaux équipements informatiques (tablettes pour les sessions d'examen)
- Amélioration de l'accès à nos formations
- Amélioration de la réussite de nos étudiants
- Valorisation des actions des tutorats

Pour en savoir plus :



..... COMMENT ET QUAND VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

..-> QUI EST CONCERNÉ ?

Elle concerne **toute entreprise soumise à l'impôt sur les revenus ou les sociétés** : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt.

En versant votre taxe d'apprentissage à la faculté de médecine Lyon Est, vous contribuez à offrir un enseignement d'excellence, en améliorant les conditions d'études et de vie de ses étudiant.es.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation.

..-> COMMENT PROCÉDER ?

Pour nous verser les 13% de la taxe d'apprentissage, c'est très simple:

A partir du 26 mai 2026, enregistrez votre versement en vous rendant sur la plateforme Soltéa: <https://www.soltea.gouv.fr>

Connectez-vous avec vos identifiants fournis par la Caisse des Dépôts et Consignations

Convertissez le montant en solde de pourcentage .

Renseignez le **code UAI** : **0694117A** de la faculté de médecine Lyon-Est

..... LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 3 ETAPES



1. CALCULER

le montant dû au titre de la masse salariale



2. DECLARER & PAYER

le montant à l'URSSAF ou à la MSA via la DSN



3. FLECHER

vers la faculté de médecine Lyon-Est via la plateforme SOLTÉA à compter du **26 mai 2026**